

Affaires juridiques

CLR/n°12-76

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 13 février 2012**

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, représentant M. le Recteur ;

M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Robert Coudert ; Mme Bénédicte Delaunay ;
M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Jean Fabbri ; M. Roger Fontaine ; M. Kevin
Gontier ; Mme Chiara Lastraioli ; M. Jean-Yves Le Guen ; M. Emmanuel Lesigne ; M. Dominique
Pierre ; Mme Véronique Robert ; M. Pascal Sanson ;

Ont donné procuration

M. Francis Barin à M. Robert Coudert ;
Mme Régine Charvet-Pelo à M. Loïc Vaillant ;
M. Jean-Marc Houpert à M. Loïc Vaillant ;

A donné procuration en cours de séance

M. Jean-Yves Le Guen à M. Emmanuel Lesigne ;

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, Vice-Président du Conseil d'administration, chargé des ressources humaines et des
moyens ; M. Michel Isingrini, Vice-Président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des
études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, Vice-Présidente du Conseil des études
et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, Vice-
Président chargé des relations internationales ; M. Pierre Gabette, Directeur Général des Services ;
M. Christophe Le Roch, Adjoint au Directeur Général des Services ; M. Jérôme Barrère, Directeur du
Cabinet ; M. Bernard Buron, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier,
Directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, Directeur de l'UFR Centre d'études
supérieures de la Renaissance ; Mme Claude Ophèle, Directrice de l'UFR droit, économie et sciences
sociales ; M. Alain Verger, Directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueffier, Directeur de
l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, Directeur de l'EPU de Tours ; Mme Isabelle
Laffez, Directrice de l'IUT de Blois ; Mme Danièle Poder, Directrice de l'IUT de Tours ; M. Bruno
Boissavit, Directeur du Service commun de documentation ; Mme Florence Alary-Dénéchaud,
Directrice des ressources humaines ; Mme Bénédicte Froment, Responsable de l'Observatoire de la
vie étudiante.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance à 14 h.

M. le Président salue la présence de Mme Chiara Lastraioli élue à l'occasion d'une élection partielle
qui s'est tenue le 13 décembre pour pourvoir un siège vacant dans le collège « Autres enseignants ».

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 19 décembre 2011

Les modifications demandées par M. Fabbri sont intégrées au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Projet d'établissement

M. le Président indique que toutes les équipes de recherche proposées par l'Université ont été retenues. Toutefois, le GEHCO ne l'est que pour 3 ans et sera réévalué à mi-contrat. Par ailleurs, s'agissant des équipes communes avec les EPST, deux nouvelles équipes d'accueil sont créées sans label de l'EPST : l'une qui sera réévaluée dans 2 ans par l'INSERM ; l'autre avec le CNRS.

L'offre de formation a été présentée au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche le 6 février. Elle a reçu un avis favorable, à l'exception d'un projet de spécialité de master sur la gestion des temps éducatifs.

La négociation financière avec le ministère se déroulera le 23 février prochain et un échange avec la DGESIP sur les indicateurs est prévu le 5 mars.

Le Conseil d'administration se prononcera au cours de sa séance du 26 mars sur le contrat d'établissement en cours de rédaction au ministère.

2 – Tableau de bord de l'Université

M. le Président présente la liste des indicateurs retenus par le ministère ou l'établissement dans le cadre du contrat.

Formation,

Le ministère propose de retenir :

- le taux de passage de L1 en L2 ;
- la réussite en licence en 3 ans ;
- les nouveaux entrants en master ;
- l'évaluation des enseignements ;
- la formation continue.

L'établissement propose d'ajouter :

- l'insertion professionnelle des licences professionnelles et des masters ;
- le taux d'étudiants en apprentissage ;
- le taux d'étudiants en mobilité sortante Erasmus.

M. le Président rappelle que les universités accueillent tous les étudiants sans sélection. Dès lors il n'est pas étonnant qu'il y ait un taux d'échec plus élevé que dans les filières sélectives. Mais, si on prend en compte le coût de la formation dans les universités, on s'aperçoit qu'il est moindre par étudiant et donc que les universités sont plus efficaces que les autres établissements de formation supérieure.

M. Fabbri insiste sur l'importance de fidéliser les étudiants de licence afin qu'ils restent en master, et d'attirer de nouveaux étudiants dans nos masters.

M. le Président souligne que l'attractivité du M1 passe par des masters clairement bâtis avec un continuum entre les deux années du diplôme.

M. le Président insiste sur le fait que, contrairement à une idée très répandue dans le public, l'insertion professionnelle des diplômés en sciences humaines et sociales est bonne. Les plus mauvais résultats à l'échelle nationale concernent les sciences et plus particulièrement la biologie.

M. le Président rappelle son attachement au développement de l'apprentissage, qui pour l'instant est surtout porté sur les IUT et l'UFR droit, économie et sciences sociales.

Recherche

Le ministère ne propose qu'un indicateur sur les revenus consolidés de la valorisation.

L'université propose de retenir trois indicateurs :

- le nombre de projets retenus dans les appels à projets Région, ANR, FEDER, PCRD ;
- la part des publications de l'Université de Tours dans les publications nationales et internationales ;
- la mobilité sortante des enseignants-chercheurs.

M. Lesigne demande comment est calculée la part de chaque établissement dans les publications. Il rappelle avoir participé à des comités de l'AERES qui ont proposé de publier moins mais dans les revues les plus réputées.

M. le Président reconnaît que, s'agissant des sciences de l'homme et de la société, la fiabilité de l'indicateur est douteuse. Mais ce n'est pas le cas en biologie-santé où il reflète réellement l'activité.

M. Fabbri souligne qu'une évaluation qualitative aurait beaucoup plus de sens.

M. Lesigne soulève la question des contrats obtenus par les équipes mixtes avec les EPST, qui ne sont pas toujours connus de l'université quand ils sont gérés par l'EPST.

M. le Président indique qu'en théorie on devrait les connaître. Il espère que la délégation globale de gestion permettra de clarifier ce point.

M. Fabbri s'étonne que les revenus consolidés de la valorisation constituent le seul indicateur « recherche » retenu par le ministère. C'est un biais considérable. Il s'étonne que le nombre de thèses soutenues, le nombre d'HDR soient des éléments ignorés.

M. le Président indique qu'il va proposer au ministère que soient plutôt pris en compte l'ensemble des revenus non récurrents de la recherche.

Vie de l'étudiant

L'établissement propose de retenir :

- le taux d'étudiants adhérant à une association universitaire ;
- le nombre de projets déposés au titre du FSDIE et du BQA.

M. Fabbri relève la faible participation des étudiants à la vie institutionnelle de l'université. Il souhaite savoir si des dispositions sont prises, dans la perspective des élections prochaines aux conseils centraux, afin d'inciter les étudiants à participer en plus grand nombre.

Mme Delaunay indique qu'une réunion s'est tenue avec les représentants étudiants pour essayer d'accroître la participation aux élections étudiantes. Parmi les pistes retenues, on peut noter :

- la réalisation de films de 3 minutes qui permettront aux têtes de listes de se faire connaître et de présenter leur programme ;
- une campagne de publicité sur les sites, mais aussi en ville ;
- une implication des enseignants pour informer les étudiants sur le rôle des conseils et les inciter à voter.

Gouvernement de l'établissement

Le ministère propose :

- la variation des horaires d'ouverture du SCD ;
- l'endorecrutement des enseignants-chercheurs ;
- la qualification du dispositif d'auto-évaluation ;
- le taux d'occupation des locaux ;
- la qualité du pilotage de la gestion immobilière ;
- la qualité du pilotage financier ;
- la qualité du service numérique.

L'établissement propose quant à lui de retenir :

- le taux de réalisation des projets inscrits dans les contrats d'objectifs et de moyens ;
- le nombre d'auto-évaluations réalisées ayant entraîné des modifications des plans d'action.

M. le Président relève que notre recrutement de nos doctorants comme maîtres de conférences est supérieur à la moyenne nationale, alors que notre recrutement de nos maîtres de conférences en tant que professeurs est inférieur à la moyenne nationale.

M. Lesigne souhaite savoir si la chute très importante de la fréquentation des bibliothèques est un phénomène national ou local, et s'il faut y voir un effet du recours à la documentation électronique.

M. Boissavit confirme que c'est une tendance nationale dont on peut effectivement penser qu'elle est liée à un recours aux ressources électroniques.

M. le Président voit dans cet indicateur une incitation à développer les *learning centers* qui réunissent en un même lieu bibliothèque, centre de ressources en langues, salles d'informatique et salles de travail. Il rappelle le projet d'aménagement d'un *learning center* dans le premier sous-sol des Tanneurs.

3 – Activité de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Mme Froment présente l'enquête menée l'an dernier auprès de la cohorte des Rabelaisiens 2008 qui étaient donc inscrits majoritairement en 3^e année lors de l'année universitaire 2010-2011. Son caractère non anonyme fait tout l'intérêt de l'enquête à laquelle 21 % des étudiants ont répondu.

On constate qu'après 3 ans passés à l'université, le projet professionnel s'est précisé, même si l'absence d'idées reste significative chez les étudiants des licences disciplinaires, ceux qui n'ont pas eu de mention au bac, ceux qui sont en échec aux examens, ceux qui n'ont pas eu de discussions importantes pour leur projet ou qui semblent avoir des conditions de vie précaires.

En revanche, l'activité salariée en marge des études semble avoir une influence sur les pistes concrètes d'emploi.

M. le Président précise que les conditions d'entrée en première année à l'université sont déterminantes (type de baccalauréat, âge d'obtention du baccalauréat, obtention ou non d'une mention). Néanmoins, différents éléments permettent de préciser le projet professionnel. Ainsi, les stages, une activité salariée de quelques heures par semaine et des discussions avec les enseignants-chercheurs sont autant d'atouts pour définir et préciser son projet professionnel.

M. Fabbri ne conteste pas l'intérêt d'une telle enquête, mais s'interroge sur son apport à la réflexion stratégique de l'Université, qui devrait être l'une des fonctions des réunions du CA. Il souligne l'urgence d'une vraie réflexion stratégique sur la trop faible part d'étudiants en masters dans les effectifs de l'université.

M. Deman suggère qu'à partir de cette enquête, s'opère un rapprochement avec le Conseil économique et social de région afin d'étudier les actions susceptibles d'améliorer la réussite des étudiants, notamment dans les domaines de compétence régionale.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations par le Président

1 – Résultat des appels d'offre

M. le Président indique que le labex « PATRIMAR » porté par l'Université de Tours en partenariat avec l'Université de Poitiers n'a pas été retenu. Les établissements continueront néanmoins à soutenir ce projet intéressant sur le patrimoine du Moyen-Age et de la Renaissance.

Par contre, ont été retenus certains labex auxquels participent des équipes tourangelles :

- « IRON » (Radio pharmaceutique innovants en Oncologie et Neurologie), porté par l'Université de Nantes, dans lequel figure l'UMR 930 ;
- « SYNORG » (système organique des molécules du vivant) associant le PRES Normandie Université (porteur du projet), le CNRS et le PRES Centre Val-de-Loire Université (ICOA et GICC) ;

- « GaNex » avec pour porteur du projet le CNRS – CHREA (Sophia Antipolis) avec 18 laboratoires de recherche publique (dont le GREMAN pour la région Centre) et 12 entreprises.

Dans l'appel d'offres Biotechnologies pour la santé, le CRB animal a été retenu et l'Université de Tours pilotera le secteur formation.

Enfin, un équipement d'excellence (Biblistima) permettra la création d'un observatoire écrit du Moyen Age et de la Renaissance, auquel participera le CESR.

Mme Demonet souligne le déséquilibre géographique évident dans la carte des équipements obtenus. Le monde de la recherche est de plus en plus coupé en deux, avec d'un côté quelques pôles d'excellence qui concentrent l'essentiel des grands équipements, et de l'autre la majorité des établissements qui n'a obtenu que des miettes.

M. le Président remarque que cette carte des grands équipements recoupe celle des implantations du CNRS et surtout une vieille carte de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR). Il y a donc une reconduction à l'identique qu'on retrouve aussi en région Centre avec le gros campus CNRS d'Orléans. Il ne regrette pas le travail fait qui a permis l'avancée de projets, mais il déplore le déséquilibre des choix qui lui semblent plus basés sur le passé que sur l'avenir.

M. Fabbri ne s'étonne pas de cette situation qu'il avait annoncée. Il regrette que la politique gouvernementale sacrifie l'université de service public au profit de quelques grandes structures. Il signale que, même dans les établissements lauréats, il existe des difficultés liées aux restructurations imposées par l'attribution de projets d'excellence : abandon de certains axes, collègues sans laboratoire de rattachement... Il propose que l'Université de Tours fasse valoir ses forces en recherche, en formation et dans l'articulation entre recherche et formation.

M. le Président a fait observer au Ministre qu'il s'intéressait aux grandes universités, faisait attention aux petites et négligeait les moyennes.

2 – Elections aux conseils centraux

M. le Président rappelle que les élections se tiendront :

- pour les usagers les 19 et 20 mars ;
- pour le personnel le 17 avril.

Personnel et Ressources humaines

1 – Plan de formation 2012

Mme Alary-Dénéchaud fait un bilan de la formation en 2011, avant de présenter le plan de formation 2012 (cf. P.J.) qui a reçu un avis favorable du comité technique (CT).

Elle souligne d'abord l'effort important réalisé par l'établissement : alors qu'en 2007 seulement 801 agents avaient bénéficié d'une formation, pour un coût de 63 000 €, ce sont plus de 2554 journées de formation qui ont été organisées en 2011, pour un montant global de 194 000 €. Le nombre de formations est passé de 74 en 2008 à 160 en 2011. Enfin, on constate que 76 % des personnels formés sont des BIATOSS et 24 % des enseignants ou des enseignants-chercheurs. S'agissant de ces derniers, un groupe de travail va proposer des formations pédagogiques qui seront intégrées dans le plan de formation 2012. Le budget consacré à la formation, en 2012, sera au moins équivalent au budget de 2011, soit 194 000 €. Les principales formations proposées concernent les outils numériques pour 13 000 €, les ressources humaines pour 11 000 €, l'hygiène et la sécurité pour 27 700 €, les formations dédiées aux enseignants pour 10 000 €, la documentation pour 10 000 € et enfin les préparations aux examens et concours pour 15 500 €. Une enveloppe de 3 500 € est consacrée à la valorisation des acquis de l'expérience et une de 3000 € aux bilans de compétence.

M. le Président souligne l'accroissement de la formation et notamment de la formation des enseignants-chercheurs.

M. Fabbri souhaite connaître le taux de renouvellement des agents qui demandent de la formation d'une année sur l'autre.

Mme Alary-Dénéchaud pourra fournir cette information. Elle indique que le service veille à une rotation entre les agents envoyés en formation.

M. Fabbri juge bien faible le nombre de demandes de validation d'acquis de l'expérience.
Mme Alary-Dénéchaud précise que les 17 demandes sont celles recensées lors des entretiens d'évaluation, mais il en est d'autres qui interviennent en cours d'année, et enfin d'autres inconnues car menées hors du cadre professionnel.

M. Fabbri émet le vœu que le pluralisme règne dans les formations portant sur la connaissance de l'enseignement supérieur et de la recherche tant dans les thématiques que dans les intervenants
Mme Alary-Dénéchaud a mis cette formation en place l'an dernier afin de donner au personnel qui prépare des concours une connaissance concrète de l'institution.

En réponse à M. Deman, Mme Alary-Dénéchaud indique que le plan de formation est établi à la fois à partir des besoins définis par l'institution et à partir des demandes formulées par les agents au cours de leur entretien d'évaluation. Le droit individuel à la formation (DIF) a été mis en place l'an dernier pour le personnel BIATOSS, avec rattrapage du retard puisque le DIF est en vigueur depuis 2007 ; il s'applique aussi aux enseignants du second degré, mais pas aux enseignants-chercheurs. La formation pédagogique des enseignants n'en est qu'au stade de la réflexion et un recours à l'IUFM n'est pas exclu. Enfin, s'agissant des langues, la politique consiste à recourir aux ressources internes, notamment aux centres de ressources en langues, pour assurer des formations adaptées aux besoins.

Le Conseil approuve à l'unanimité le plan de formation 2012.

2 – Demandes de congé formation pour 2012

Mme Alary-Dénéchaud présente les deux demandes de congé formation pour 2012 (cf. P.J.) qui ont reçu un avis favorable du CT.

Le Conseil approuve à l'unanimité les deux demandes.

3 – Prorogation du mandat de la Commission paritaire d'établissement (CPE)

M. le Président rappelle que, la CPE devant être renouvelée en avril, il avait été envisagé de coupler ces élections soit par anticipation avec celles du CT, soit avec celles aux conseils centraux. Ces propositions n'emportant pas l'adhésion des organisations syndicales, il est proposé de demander au Ministre une prorogation du mandat de l'actuelle CPE jusqu'au 31 décembre 2012 et d'organiser les élections le 23 octobre. Le CT a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de prorogation du mandat de la CPE.

Etudes & Vie de l'étudiant

Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 19 janvier 2012

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a approuvé :

- la création du module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence (MOBIL) ;
- le financement de cours pour étudiants d'échange ;
- la transformation du D.U. « Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire » en attestation d'université ;
- la création du D.I.U. « Chirurgie du pied et de la cheville » ;
- une convention avec le CFA interuniversitaire de la Région Centre et le Centre de formation de la profession bancaire ;
- des conventions de relations internationales :
 - avec Michelin Formation ;
 - le programme de master *Erasmus Mundus* en technologie de l'information pour l'informatique décisionnelle.

M. Fabbri conteste la pertinence de MOBIL pour l'ensemble des formations. Ce module lui semble normalisé alors même qu'on vient de constater que les orientations surviennent à n'importe quel moment du parcours universitaires. C'est pourquoi il s'abstiendra.

Mme Imbault rappelle que le projet a été lancé par un débat au CEVU au début de 2010. Ensuite, toutes les composantes ont été visitées, afin justement de ne pas imposer une procédure unique qui méconnaîtrait les spécificités des formations. Puis le CEVU en a rediscuté. Enfin, toutes les composantes ont de nouveau été visitées en octobre 2011 pour une présentation du module. Chaque composante choisira les modalités qui lui sont les mieux adaptées.

M. Coudert souligne la nécessité d'un tuteur qui exerce un contrôle sur le parcours de l'étudiant.

Le Conseil approuve par 13 voix pour et 4 abstentions le module d'orientation, de bilan et d'insertion en licence.

M. Fabbri ne conteste pas l'intérêt du programme de master *Erasmus Mundus* en technologie de l'information pour l'informatique décisionnelle, mais le coût de la formation pour un étudiant non boursier est extrêmement élevé. C'est pourquoi il s'abstiendra.

M. Giacometti rappelle l'existence de bourses spécifiques pour les étudiants candidats à ce master.

Le Conseil approuve par 13 voix pour et 4 abstentions le programme de master *Erasmus Mundus* en technologie de l'information pour l'informatique décisionnelle.

Les autres propositions ayant reçu un avis favorable lors du Conseil des études et de la vie universitaire du 19 janvier 2012 sont approuvées à l'unanimité.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

1 – Compte rendu du Conseil scientifique du 6 décembre 2011

M. Isingrini présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CS s'est vu présenté :

- un outil de gestion des colloques ;
- la Société d'accélération de transfert de technologie (SATT).

Il a approuvé :

- des demandes de label pour des colloques ;
- des conventions :
 - avec l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France ;
 - avec l'Ecole nationale supérieure d'art de Bourges ;
 - avec la chimiothèque nationale.

Il a distribué le préciput des crédits ANR 2009.

Il a débattu de la nouvelle procédure d'attribution de la prime d'excellence scientifique (PES).

M. Fabbri demande des précisions : l'instance nationale ministérielle existant encore en 2012, l'Université continuera-t-elle à solliciter ses avis, ou se tournera-t-elle vers l'instance qui est en train de se mettre en place dans le cadre du Réseau des universités de l'Ouest-Atlantique, ou demandera-t-elle concurremment à ces deux instances ? Il souligne à nouveau tant les réserves qu'il a déjà exprimées sur le système des primes que sa demande de voir le CNU, instance nationale majoritairement élue, chargée de l'examen des dossiers.

M. Lesigne rappelle que le Conseil restreint a décidé de solliciter les avis de l'instance nationale pour l'attribution de la PES en 2012. Il ne voit donc pas l'utilité de faire fonctionner en parallèle une structure inter-régionale. Enfin, il demande que la CPU se charge de constituer une commission nationale appelée à remplacer à l'avenir l'instance ministérielle actuelle.

M. le Président rappelle que pour 2012 ce sera l'instance nationale. Pour 2013, il appartiendra au Conseil d'administration de se prononcer. Il indique que la CPU n'a pas pris position sur l'instance dont l'avis sera sollicité.

S'agissant du logiciel de gestion des colloques, M. Lesigne approuve le fait qu'avant de développer son propre produit, l'Université examine l'existant. Le CNRS a un logiciel qui, moyennant quelques aménagements locaux, devrait donner satisfaction.

M. Fabbri rappelle son opposition à la SATT. Même si la valorisation est très importante pour l'Université, il doute de l'efficacité de cette structure qu'il juge très technocratique.

M. le Président souligne la complexité de la propriété intellectuelle. Si les universités veulent tirer profit de leurs brevets, elles doivent avoir des spécialistes. Or chacune d'elles ne saurait avoir ces spécialistes, d'où le choix d'une mutualisation à l'échelon inter-régional.

Les propositions ayant reçus un avis favorable lors du Conseil scientifique du 6 décembre 2011 sont approuvées à l'unanimité.

2 – Compte rendu du Conseil scientifique du 24 janvier 2012

M. Isingrini présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CS a procédé à un renouvellement partiel du comité éditorial des PUFR.

Il a été informé de la constitution d'un GDR (groupement de recherche) en mathématiques, tourné vers les applications en biologie et en médecine.

Il a approuvé :

- une demande de label pour un colloque de l'IUT Tours ;
- les projets soumis en réponse à l'appel à projet du Studium.

Les propositions ayant reçu un avis favorable lors du conseil scientifique du 24 janvier 2012 sont approuvées à l'unanimité.

3 – Statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas (cf. P.J.)

M. le Président rappelle le projet de formation dans le domaine des bio médicaments, bioactifs et cosmétiques. Il s'agit du volet formation du labex « Mabimprove », visant à donner des connaissances en biologie, soit à des gens déjà en poste par la voie de la formation continue, soit à des étudiants par la voie de l'apprentissage. L'appel d'offre de près de 20 M € comporte deux volets : d'une part, la construction sur le site du Plat d'étain de logements pour les personnes en formation ; d'autre part, toujours sur le site du Plat d'étain, une formation très pratique permettant de s'assurer que les stagiaires et les apprentis ont bien acquis le savoir-faire requis par leur futur emploi. Les entreprises du secteur sont prêtes à s'impliquer et à nous soutenir d'où l'idée de créer cette fondation partenariale dont M. le Président souligne qu'elle a la personnalité morale. Ce projet est soutenu par le PRES.

M. Fabbri ne voit pas la nécessité d'isoler la formation et la recherche en ces domaines dans une fondation où l'Université sera partenaire de laboratoires privés qui ne brillent pas par la transparence de leurs activités. Quand on voit le scandale survenu dans un autre laboratoire du secteur pharmaceutique implanté en région Centre, on ne peut qu'être circonspect. C'est pourquoi il votera contre ce projet de fondation.

M. le Président souligne que le laboratoire concerné ne figure pas parmi les fondateurs. Il ne faut pas diaboliser l'industrie pharmaceutique, même s'il faut être attentif à ce qui est fait. Des précautions ont été prises puisque les organismes académiques détiendront la majorité dans la fondation et seront les décideurs en recherche comme en formation.

Le Conseil approuve par 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention les statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas.

4 – Elections aux écoles doctorales

M. Isingrini présente les dispositions relatives aux élections aux écoles doctorales (cf. P.J.), dont 3 sont désormais communes avec l'Université d'Orléans.

Le Conseil approuve à l'unanimité les dispositions relatives aux élections aux écoles doctorales telles que modifiées en séance.

Affaires financières

Compte rendu de la Commission des moyens (cf. P.J.)

M. Roncin indique que la commission des moyens a donné un avis favorable à :

- la politique tarifaire de la formation continue ;
- la politique tarifaire de l'IUT de Tours ;
- la nouvelle réglementation des marchés adaptés.

S'agissant des marchés, il souligne que le relèvement des montants ne dispense pas de respecter strictement les règles, car nous restons soumis à des contrôles nationaux et européens. L'Union européenne est notamment très sourcilleuse sur le respect de la concurrence.

La commission des moyens a fait le point sur les marchés en cours :

- les marchés traiteurs ne seront pas reconduits ;
- un groupe de travail est constitué sur le marché de transport ;
- l'accord cadre pour les travaux courants est divisé en 12 lots par corps d'état.

Elle a décidé la création d'un groupe de travail sur les aides aux étudiants par les composantes.

Les propositions ayant reçu un avis favorable de la Commission des moyens sont approuvées à l'unanimité.

*

QUESTION DIVERSE

Plafond d'emplois pour l'année budgétaire 2012

M. le Président indique que le plafond d'emplois voté avec le budget 2012, lors de la dernière séance, a été modifié à la baisse par le Ministère. Il est maintenant de 2011 emplois.

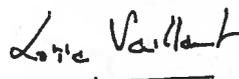
Le Conseil approuve par 12 voix pour et 4 abstentions le plafond d'emplois modifié.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h 15.

A Tours, le 14 février 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 9.